



## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 5 juillet 2019 à 17h00,

### après 2ème convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

#### Etaient présents :

M. BARBE Jérôme	M. LORENTZ Maurice	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. VOUIN Jean-Pierre
M. VUILLEMARD Patrick	M. GANDECKI Claude	M. LOUIS Jean-Charles	M. MIZZON Jean-Marie
M. WALTER Jean-Marie	M. GREINER Philippe	M. LAVAUT José	M. MEDVES Jean-François

#### Procurations :

Mme FRIIO Marie-Rose	a donné procuration à	Mme CEDAT-VERGNE N.
M. OCTAVE Henri		M. MEDVES Jean-François
Mme BRIER Marcelle		M. GANDECKI Claude
M. BOGUET Henri		M. MIZZON Jean-Marie
M. BECKER Patrick		M. SCHREIBER Roger
M. HERGAT Michel		M. BARBE Jérôme

#### Absents excusés :

M. PHILIPPE Lionel	M. ZENNER Bernard	M. PETERMANN Mathieu
M. JURCZAK Serge	M. LEUBE Michel	Mme KHAMASSI Kheira
M. BALCERZAK Roland	M. TOCZEK Jean-Paul	M. TARILLON Philippe
M. SAPIN Bruno	M. BAUR Denis	M. LAVAULLEE J.- Pierre
M. CINO Frédéric	M. THOUVENIN J.-Marie	M. HEYERT Jean-Marc
Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu	

#### Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François	M. IORIO Antoine	M. BROUILLET Laurent
M. WANNINGER J.-Marc	Mme FICARRA Béatrice	M. FERRERO Marc
M. NOEL Guy	M. PERON Patrick	M. DI BARTOLOMEO R.
M. CHRISTNACKER D.	M. DORVEAUX Lionel	M. SZUREK Michel
M. SCHITZ Denis	M. KLOP Jean	M. ANDRE René
M. FRIJO Antoine	M. LEBOURG Gérald	M. LANGENFELD Guy
M. HOLSENBURGER A.	Mme SASSELLA Sylvie	Mme ZYDEK Christine
M. PERLATI Daniel	Mme RENAUX Patricia	Mme SPERANDIO F.

**Début de la séance :**

Membres en exercice : 59  
Présents : 13  
Procurations : 6  
Absents : 40

Arrivée de M. BARBÉ au point d'information n°16.

**Assistaient en outre :**

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU  
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU  
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU  
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU

**POINT 15 – DELIBERATION N° 2019/34 - PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE THIONVILLE, LE SMITU ET LE GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE CONCERNANT LES PROJETS SUR L'ILE DE LA GARE**

L'objet du protocole est d'établir les modalités de partenariat entre la Ville de Thionville, le SMiTU et le groupe public ferroviaire (SNCF Réseau, SNCF Immobilier, SNCF Gares et Connexions) autour du projet urbain de la rive droite de la Moselle et de sa desserte.

Actuellement, le trafic circulant sur le Pont des Alliés en lien avec le quartier de la gare est élevé avec près de 1 000 véhicules/heure à l'heure de pointe du matin. 1 500 véhicules sont garés chaque jour autour de la gare. Le développement de ce quartier et l'augmentation de la desserte ferroviaire auront pour effet d'accroître l'importance de ces flux d'échanges.

L'aménagement du quartier de la gare s'inscrit dans une réalité : l'augmentation du cadencement des trains vers le Luxembourg et le transit, à l'heure actuelle, de 3 500 passagers par jour à la gare de Thionville. Les projections tablent sur 8 800 passagers quotidiens à l'horizon 2028.

En parallèle, la Ville ambitionne le développement d'un nouveau quartier de 1 300 logements et 20 000 m<sup>2</sup> d'activité, répondant à une demande active d'habitat en lien avec un marché immobilier dynamique et transfrontalier.

Le projet Citézen permettra de desservir de manière optimale la gare dont la fréquentation est en constante augmentation ainsi que le projet de rénovation urbaine sur la rive droite de la Moselle portée par la Ville de Thionville.

Ce protocole n'a pas d'incidence financière, étant un protocole d'intention. Il présente le cadre partenarial conclu en vue de la réalisation des différents projets et actions les concernant sur le périmètre du site gare de Thionville, fixe les objectifs de chacun des acteurs et les moyens que les partenaires se donnent pour y répondre efficacement. En outre, il fixe le cadre d'intervention des acteurs en termes de transaction foncière pour permettre aux projets d'aboutir. Il répond ainsi à la volonté des partenaires qui souhaitent agir via un plan cohérent d'intervention, à court, moyen terme, mais également à long terme, afin de garantir la pérennité de la démarche partenariale, au travers des différentes étapes de ces projets.

La synergie entre les différents projets est indispensable et commence par la mise en place de ce protocole de partenariat.

Il est proposé au Comité Syndical :

- de valider le protocole de partenariat annexé à ce rapport ;
- d'autoriser le Président à signer le protocole.

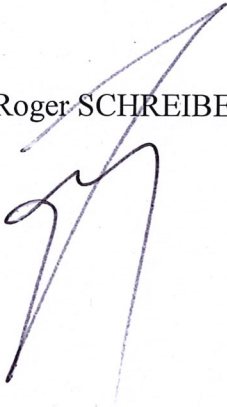
Le Bureau Syndical en date du 12 juin 2019 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide le protocole de partenariat annexé à ce rapport ;
- autorise le Président à signer le protocole.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 8 juillet 2019  
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ  
Le ...08/07/2019.....  
Le Président du SMITU